



**RAPPORT GENERAL DE LA PHASE CITOYENNE DU DIALOGUE
POLITIQUE**

Du mercredi 29 mars au lundi 10 avril 2017, se sont tenues à Angondjé, les assises de la phase citoyenne du Dialogue Politique.

Ces assises ont vu la participation de plus de 2000 représentants des organisations de la société civile et personnalités politiques non partie prenante. Elles se sont déroulées sous la supervision du Bureau du Dialogue Politique, composé comme suit :

- **M. Emmanuel ISSOZE NGONDET**, Co-président Majorité ;
- **M. Faustin BOUKOUBI**, Co-président Majorité ;
- **M. René NDEMEZO'OBIANG**, Co-président Opposition ;
- **M. Pierre Claver MAGANGA MOUSSAVOU**, Co-président Opposition ;
- **M. Jean Boniface ASSELE**, Co-vice-président Majorité ;
- **M. Guy Christian MAVIOGA**, Co-vice-président Majorité ;
- **M. Marcel Robert TCHORERET**, Co-vice-président Opposition ;
- **M. Bonaventure NZIGOU MANFOUMBI**, Co-vice-président Opposition ;
- **M. Ali Akbar ONANGA Y'OBEGUE**, Co-rapporteur Majorité ;
- **Mme Léontine MEBALE**, Co-rapporteur Majorité ;
- **M. Thierry D'Argendieu KOMBILA**, Co-rapporteur Opposition ;
- **Mme Monique ROKITA**, Co-rapporteur Opposition ;
- **M. Eric DODO BOUGUENDZA**, Co-rapporteur Adjoint Majorité ;
- **Mme Marie Rosine ITSANA**, Co-rapporteur Adjoint Majorité ;
- **M. Pacôme POUTOU DIDOUMOU**, Co-rapporteur Adjoint Opposition ;
- **Aleck NZIENGUI NZIENGUI**, Co-rapporteur Adjoint Opposition.

Les listes des organisations de la société civile et des personnalités politiques ayant pris part à la phase citoyenne du Dialogue Politique sont jointes au présent rapport.

Les travaux se sont déroulés en deux (2) phases :

- une plénière de mise en place des bureaux des Panels, de programmation des passages des participants et de communication ;
- la remise officielle du rapport par les bureaux des panels au Bureau du Dialogue Politique.

1- LA PLÉNIÈRE DES TRAVAUX

Les travaux de la Phase citoyenne du Dialogue Politique ont débuté sur le site du Stade de l'Amitié d'Angondjé, le mercredi 29 mars à 11 heures, sous la supervision des membres du Bureau du Dialogue Politique. Les participants inscrits dans les

différents panels ont procédé à la désignation des membres des directoires des panels, ainsi qu'il suit :

Panel 1 : Réformes des institutions et consolidation de l'état de droit démocratique

Co-Présidents :

- M. Guy Aimé MVE EKONG
- M. Hubert Aimé KOUMBA

Co-Rapporteurs :

- M. Marc Joël BATCHIELILY
- M. Pierre Romuald OMBIGATH

Panel 2 : Réformes électorales

Co-Présidents :

- M. Gabriel NDZEMBI
- Mme Marie Gabrielle KOUMBA KOUMBA

Co-Rapporteurs :

- M. Bernard NKOUME ESSONO
- M. Alain ZUE NDEMEZOO

Panel 3 : Modernisation de la vie publique

Co-Présidents :

- M. Wilfried Erisco MVOU OSSIALAS
- M. Jules Esdras MOUHOULOLOU

Co-Rapporteurs :

- M. David OSSIBADJOUO
- M. Jean François MOUWAKA NGONGA

Panel 4 : Consolidation de la paix et de la cohésion nationale

Co-Présidents :

- M. Alexandre Désiré TAPOYO

- Mme Pepecy OGOULIGUENDE

Co-Rapporteurs :

- Mme Thècle Valérie MPIGA
- M. Jean Maurice MBOUMBA IBINDA

2- RAPPORTS DES PANELS

Au terme du processus de désignation des responsables des panels, les membres des bureaux des panels ont été installés et ont procédé immédiatement à la poursuite des travaux, notamment la présentation du programme d'intervention des participants. Aussi, pour chaque journée, plus de trente communications ont été présentées par panel. L'ensemble des rapports ci-dessous, a été adopté par les participants :

2.1. Panel n°1 : Réformes des institutions et consolidation de l'état de droit démocratique

Dans l'ensemble, les interventions dans le panel 1 ont surtout porté sur la révision de la Constitution, notamment en ce qui concerne la durée et le type des mandats politiques (mandat présidentiel, mandat de député, mandat sénatorial et mandat local) d'une part, et le mode de désignation et la durée du mandat des membres des différentes institutions constitutionnelles du pays, d'autre part.

- ✓ **Sur les mandats politiques** (mandat présidentiel, mandat de député, mandat sénatorial et mandat local)

- **Président de la République :**

138 intervenants se sont clairement prononcés sur la durée du mandat du Président de la République, 110 sur le mode du scrutin et 122 sur le nombre de mandats.

- *Sur la durée du mandat présidentiel* : 80 organisations se sont prononcées pour un mandat de 5 ans, 39 pour un mandat de 7 ans, 6 pour un mandat de 10 ans, 3 pour un mandat de 4 ans et 2 pour un mandat de 8 ans.
- *Sur le type de mandat* : 110 organisations se sont exprimées ainsi qu'il suit : 105 pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à deux tours et 5 pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à un tour.
- *Sur le nombre de mandats* : 122 propositions ont été faites. C'est ainsi que 107 panélistes souhaitent que le mandat du Président de la République soit renouvelable une seule fois alors que 5 penchent pour un renouvellement à

deux tours, tandis que 8 penchent pour un mandat illimité et 2 pour un mandat non renouvelable.

En outre, certains participants, pour éviter des candidatures fantaisistes, ont souhaité que les candidatures soient dorénavant parrainées par des élus.

Abordant l'article 14 de la constitution, les panélistes ont relevé le fait que depuis 2009, le Président de la République n'a pas nommé de Vice-Président. Ces intervenants ont interprété ce fait comme une violation de la Constitution. En conséquence, deux propositions ont été faites dans ce sens :

- supprimer le poste de Vice-Président de la République ;
- modifier cette disposition constitutionnelle en intégrant que le Président de la

République soit désormais élu en même temps que son Vice-Président ; et ce dernier le remplace automatiquement en cas de vacance de poste.

Par ailleurs, abordant la question de l'âge légal pour accéder à la fonction de Président de la République, les participants ont souhaité que cet âge soit ramené à 35 ans minimum et à 70 ans maximum.

En définitive, nous retenons que le panel 1 a majoritairement choisi pour ce qui concerne le mandat du Président de la République que celui-ci soit dorénavant élu pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois au suffrage universel direct à deux tours.

La raison souvent évoquée par les intervenants est que ce type de mandat est le plus propice à l'instauration d'une véritable démocratie favorisant une alternance au sommet de l'Etat.

• Députés

94 organisations et personnalités politiques non partie prenante se sont clairement exprimées sur la durée du mandat des députés, soit 94 sur le type de scrutin et 73 sur le nombre de mandats. Le décompte est le suivant :

- Sur la durée du mandat des députés, 79 intervenants ont suggéré un mandat de 5 ans, 10 un mandat de 6 ans, 4 un mandat de 4 ans et 1 un mandat de 7 ans ;
- Sur le type de scrutin, 91 ont opté pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à deux tours contre 3 pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à un tour ;
- Sur le nombre de mandats de députés, le bureau a enregistré 73 organisations et personnalités politiques non partie prenante qui se sont clairement exprimées sur la question. C'est ainsi qu'il en ressort ce qui suit : 55 ont souhaité que le mandat des députés soit renouvelable une seule fois, 5 pour un mandat renouvelable deux fois, 2 pour un mandat renouvelable 3 fois, 7 pour une durée illimitée et enfin 4 pour un mandat non renouvelable.

Sur ce point, le panel 1 se prononce dans sa grande majorité pour un mandat des députés de 5 ans renouvelable une seule fois au suffrage universel direct à deux tours.

L'argument souvent évoqué pour justifier cette position est le besoin de renouvellement de la classe politique du pays.

- **Sénateurs**

75 organisations et personnalités politiques non partie prenante se sont exprimées sur la durée du mandat des membres du Sénat. 71 panélistes sur le type de scrutin et 61 sur le nombre de mandats. Le décompte est le suivant :

- Sur la durée du mandat des sénateurs, 51 participants se sont prononcés pour un mandat de 5 ans, 19 pour un mandat de 6 ans, 3 pour un mandat de 7 ans et 1 pour un mandat de 4 ans ;
- Sur le type de scrutin, 65 panélistes se sont prononcés pour un scrutin à la proportionnelle contre 4 pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à deux tours et enfin 2 pour un scrutin uninominal à un seul tour ;
- Sur le nombre de mandats des sénateurs, le bureau a enregistré 26 organisations et personnalités politiques non partie prenante.

Ainsi, 45 participants ont souhaité que le mandat des sénateurs soit renouvelable une seule fois, contre 3 pour un mandat renouvelable deux fois, 3 pour un mandat renouvelable 3 fois, 5 pour une durée illimitée et 5 pour un mandat non renouvelable.

Toutefois il faut noter que 30 intervenants se sont prononcés pour la suppression du Sénat.

La majorité des intervenants dans le panel 1 a suggéré, concernant le Sénat, un mandat de 5 ans renouvelable une fois au scrutin proportionnel.

- **Elus locaux** (conseils municipaux et départementaux)

54 organisations et personnalités politiques non partie prenante se sont prononcées sur la durée du mandat des élus locaux. 54 sur le type de scrutin et 34 sur le nombre de mandats.

Le décompte est le suivant :

- Sur la durée du mandat des élus locaux, 45 se sont prononcées pour un mandat de 5 ans, 7 pour un mandat de 6 ans, 1 pour un mandat de 7 ans et 1 pour un mandat de 4 ans ;
- Sur le type de scrutin, 45 pour un scrutin à la proportionnelle contre 7 pour un scrutin uninominal au suffrage universel direct à deux tours et 2 pour un scrutin uninominal à un seul tour.

Tout comme pour les sénateurs, le panel 1 s'est prononcé dans sa grande majorité pour un mandat des élus locaux de 5 ans renouvelable une fois.

La raison souvent évoquée est le souci d'harmonisation du mandat des élus locaux avec celui des sénateurs.

✓ **Sur la Cour Constitutionnelle**

Abordant la question relative à la Cour Constitutionnelle, les propositions des membres du panel 1 ont essentiellement porté sur le mode de désignation des membres, le mandat, le mode de désignation de son président et enfin les missions qui lui sont dévolues.

• **Le mode de désignation des membres**

En ce qui concerne le mode de désignation des membres, une majorité d'intervenants s'est prononcée en faveur du nombre de neuf (9) juges, à raison d'un juge par province comme cela se fait actuellement. Toutefois, leur mode de sélection devrait désormais se faire parmi les hauts magistrats, les avocats et les enseignants de droit du grade magistral. En outre le panel 1 a fait deux propositions pour la désignation de ces membres, notamment : l'élection par leurs pairs et la désignation par les hautes institutions de la République (Président de la République, Assemblée Nationale et Sénat).

• **Le mandat des membres**

60 organisations et personnalités politiques non partie prenante se sont prononcées ainsi qu'il suit :

- 24 pour une durée de 5 ans, 15 pour 6 ans, 15 pour 7 ans, 11 pour 10 ans, 1 pour 4 ans et 4 à vie. *Pour toutes ces propositions, les participants étaient partagés entre les mandats renouvelables et non renouvelables.*
- en ce qui concerne la nomination du Président de cette institution, *une forte majorité d'intervenants s'est prononcée pour une élection par ses pairs (les autres membres).*

• **Les missions de la Cour constitutionnelle**

De manière générale, si les participants dans une large majorité ont regretté le manque d'impartialité de cette institution depuis sa création en 1991, ils ont néanmoins reconnu l'importance de son existence. A cet effet, *les participants ont souhaité que son rôle évolue pour devenir un Conseil Constitutionnel tant que celui-ci garde en son sein des membres autres que des juristes. Certains participants ont aussi souhaité que la question des élections lui soit désormais retirée.*

✓ **Sur la réforme du Conseil National de la Démocratie (CND) comme cadre permanent du dialogue et de la concertation politique**

Concernant le CND, les participants se sont montrés dubitatifs quant à la pertinence de son existence. En effet, ont-ils dit, en l'état actuel cette institution ne joue pas pleinement son rôle dans l'évolution démocratique du Gabon. *La grande majorité s'est prononcée pour le renforcement de ses pouvoirs afin qu'il puisse jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu. Il devrait de fait avoir un pouvoir de décision.* Cette institution devrait en outre être capable de trancher sur des questions relatives à la moralisation de la vie politique au Gabon. *Sinon, elle devrait tout simplement être supprimée.*

La désignation des membres de ce conseil devrait se faire à parité entre la majorité, l'opposition et la société civile. Le président de l'institution, quant à lui, devrait être élu par ses pairs. Son mandat devrait être de 5 ans, non renouvelable.

Le panel s'est enfin prononcé pour une fusion du CND et du Médiateur de la République, ce dernier devant être supprimé et ses prérogatives transférées au CND.

✓ **Sur le Conseil National de la Communication**

Concernant le Conseil National de la Communication, *le panel 1 s'est prononcé sur l'ouverture de cette institution aux organes de presse privés et à l'opposition. Le président devait quant à lui être élu par ses pairs (les autres conseillers).*

✓ **Sur le Conseil Economique et Social (CES)**

Plus vieille institution de la République, le CES a de plus en plus du mal à justifier son existence. En effet, les panélistes ont relevé que cette institution est une véritable caisse de résonance du Gouvernement pour lequel il se contente d'émettre des avis favorables.

Son impact est quasi inexistant dans l'amélioration des conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées.

*Toutefois, pour renforcer son action, les participants du panel 1 ont vivement souhaité que ses prérogatives s'étendent aux questions environnementales. Il deviendrait de ce fait, un **Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)**.*

Par ailleurs, les participants ont émis le vœu que le nombre des conseillers évolue de 99 actuellement à 110 d'une part, et que la durée de la session soit prolongée de 15 jours actuellement à 25, d'autre part.

✓ **Sur la loi de programmation judiciaire**

Certaines propositions faites par les intervenants ont ainsi concerné l'élaboration de la loi de programmation judiciaire, car, pensent-ils, c'est une loi qui devrait définir les grandes lignes de l'orientation à donner à notre système judiciaire.

Dans l'ensemble, les intervenants ont tenu à réaffirmer le principe de la séparation des pouvoirs. Il est effectivement non seulement indispensable que les différents pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) soient indépendants mais surtout qu'ils s'équilibrent.

L'équilibre des pouvoirs permet à chaque pouvoir d'intervenir dans les décisions prises par n'importe lequel des deux autres. A cet effet, *le Président de la République ne devrait plus présider le Conseil Supérieur de la Magistrature.*

✓ **Autres propositions**

L'intérêt des participants du panel 1 s'est aussi porté sur des questions ne relevant pas directement des thématiques prévues dans le panel mais dont la prise en compte pourrait s'avérer nécessaire. Il s'agit notamment de la question relative à l'intégration plus accrue des femmes et des jeunes dans la vie politique du pays. Sur ce point, il a été préconisé une participation plus accrue des femmes et des jeunes dans la gestion des partis et l'investiture des candidats aux différentes élections (à hauteur de 30% de femmes et 30% de jeunes). A cet effet, les organisations du genre ont souhaité que des textes d'application soient pris pour mettre en œuvre ladite mesure.

RECOMMANDATIONS (21 propositions formulées)

Révision de la Constitution

1. *harmoniser les mandats du Président de la République et des élus nationaux et locaux ;*
2. *article 14 de la constitution : le Président de la République doit être au-dessus des partis politiques afin d'assurer la neutralité dans les affaires publiques ;*
3. *réviser l'article 9 de la constitution en se référant sur la constitution de 1991 ;*
4. *publier les montants des rémunérations du Président de la République, des membres du Gouvernement et des hauts cadres de la République ;*
5. *réviser l'article 14a de la constitution à propos de la nomination du vice-président de la République ;*
6. *réviser l'article 10 de la constitution ainsi qu'il suit : la candidature à la fonction de Président de la République ne doit être accessible qu'au citoyen né d'un père gabonais d'origine et d'une mère gabonaise d'origine. A cet effet sont exclus les citoyens ayant acquis la nationalité par voie de naturalisation, de mariage, d'adoption ou de reconnaissance ;*

7. *réviser l'article 89 de la constitution sur la désignation des membres de la Cour Constitutionnelle qui devraient être exclusivement des juristes nommés par la majorité, l'opposition et par les magistrats ;*
8. *revoir le mandat des membres de la Cour Constitutionnelle à 5 ans renouvelable une fois ;*
9. *limiter le mandat des députés à 5 ans renouvelable une fois, pour un scrutin à deux tours ;*
10. *limiter le mandat présidentiel à cinq ans renouvelable une fois, pour un scrutin à deux tours ;*
11. *limiter le mandat des élus nationaux et locaux à 5 ans renouvelable une fois et réduire le nombre des députés et des sénateurs ;*
12. *désignation du président de la Cour Constitutionnelle par ses pairs.*
13. *supprimer le SENAT et le CND ;*
14. *élection du président et des membres du Conseil Economique et Social par leurs pairs pour un mandat non renouvelable ;*
15. *changer la dénomination du Conseil Economique et Social, qui doit devenir le « Conseil Economique, Social et Environnemental » ;*
16. *composition du bureau du CND par les 3 parties prenantes : majorité, opposition et société civile.*

Elaboration d'une loi de programmation judiciaire

17. *le Président de la République ne devrait plus présider le Conseil Supérieur de la Magistrature ;*
18. *la fonction de Président de la République devrait être incompatible avec la fonction de Président de Conseil d'Administration.*

Divers

19. *le respect des libertés démocratiques fondamentales, notamment la liberté de la presse, la liberté syndicale, la liberté d'opinion, le droit de grève, etc.*
20. *le respect des conventions internationales qui protègent les syndicats contre les suspensions par voie administrative (mesure concernant la CONASYSED) ;*
21. *la prise en compte des minorités (peuples autochtones) qui sont toujours marginalisées.*
22. *l'article 71 : la présidence du Conseil National de la Magistrature doit être laissée aux magistrats.*

2.2. Panel n°2 : Réformes électorales

Les travaux du Panel n°2 ont débuté par l'élection des membres devant composer le bureau du panel, suivi de leur installation par Monsieur Guy Christian MAVIOGA et Mesdames Léontine MEBALE et Alice MAMENGUE,

respectivement Co-vice-président et Co-rapporteurs de la Majorité et de l'Opposition.

Au regard de la très grande sensibilité du thème abordé lors des travaux, le Panel 2 a connu une très forte participation de **237 structures associatives et personnalités politiques non partie prenante sur un total de 247 inscrits.**

Les interventions des participants au cours des travaux, qui se sont déroulés dans un climat empreint de respect et de convivialité, ont essentiellement porté sur les thématiques ci-après :

- ✓ redécoupage électoral ;
- ✓ révision du code électoral ;
- ✓ révision du fichier électoral ;
- ✓ redéfinition du rôle des instances en charge de l'organisation des élections politiques ;
- ✓ financement de la campagne de l'élection présidentielle.

Lors des travaux, les participants ont non seulement relevé les dysfonctionnements constatés dans l'organisation des élections politiques dans notre pays, mais également formulé avec insistance sur chaque sous-thème certaines propositions, en vue d'améliorer le processus électoral. Ces contributions se résument ainsi qu'il suit :

✓ **Sur le redécoupage électoral**

Les participants ont principalement insisté sur :

- le redécoupage des circonscriptions électorales en tenant compte des critères démographiques en milieu urbain et géographiques en milieu rural ;
- la révision de la loi 22/96 du 15 avril 1996 portant répartition des sièges des députés ;
- l'attribution de sièges supplémentaires de députés et sénateurs aux grandes communes, grands départements, arrondissements et cantons ;
- la création des sièges de députés pour les gabonais de l'étranger ;
- le redécoupage équitable des circonscriptions électorales en tenant compte des critères démographique et géographique en respectant le nombre actuel d'élus dans les deux chambres du Parlement ;
- la révision du découpage des circonscriptions électorales après chaque recensement général de la population ;
- la création d'une commission spéciale indépendante chargée du redécoupage électoral composée de géographes, de spécialistes en administration du

territoire, en questions électorales et en statistiques, de juristes, d'anthropologues, de politiques et de représentants de la société civile.

✓ **Sur la révision du Code électoral**

Une majeure partie des participants a suggéré :

- l'adoption du vote à bulletin unique ;
- la désignation par élection du Président de la CENAP par ses pairs ;
- la désignation à parité des Présidents des Commissions Electorales Locales (Majorité, Opposition et Société Civile) ;
- l'instauration d'un vote électronique ;
- l'établissement des cartes d'électeurs biométriques ;
- la transformation de la CENAP en une institution constitutionnelle ;
- la révision de l'article 48 de la loi 7/96 (lire désormais : s'inscrire dans son lieu de naissance, lieu de naissance de l'un des parents) ;
- l'introduction de l'élection professionnelle ;
- la proclamation des résultats électoraux par les Commissions Locales en présence des médias dans un délai de 24 heures ;
- l'annonce des résultats électoraux bureau par bureau ;
- la limitation à 25 bureaux de vote par Commission Electorale ;
- la remise des exemplaires de procès-verbaux des opérations de vote à l'ensemble des scrutateurs ;
- la remise des exemplaires de procès-verbaux des opérations de vote à l'ensemble des membres du bureau des Commissions Electorales ;
- l'institution d'une Commission Electorale Non Permanente ;
- l'encadrement du vote par procuration (malades, femmes enceintes et handicapés) ;
- le renforcement du système de publication de résultats électoraux par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- l'introduction d'une disposition sanctionnant les membres de la CENAP en cas de parjure ;
- l'intégration de la société civile dans les démembrements de la CENAP et les Commissions Administratives de Révision de la liste électorale ;
- la désignation du Président de la CENAP sur la base d'une liste d'aptitude nationale ;
- l'authentification des bulletins de vote uniquement par cachet ;
- la formation des agents de sécurité chargés du maintien de l'ordre sur les questions électorales ;
- le renforcement de la sensibilisation des décideurs et des populations à la tolérance et à l'acceptation des résultats électoraux afin de prévenir les violences post-électorales ;

- l'organisation couplée des élections locales et sénatoriales ;
- l'intégration du clergé et de la société civile au sein du bureau de la Commission Electorale ;
- l'introduction dans le Code électoral d'un quota de 30 % de femmes à toutes les élections politiques ;
- la création de Commissions électorales neutres composées des hauts fonctionnaires sans appartenance politique ;
- l'introduction des partis politiques non alignés et de la société civile au sein du bureau de la CENAP et de ses démembrements ;
- la publication des résultats électoraux le jour du scrutin ;
- l'introduction des administrateurs électoraux formés de l'Université Omar BONGO dans la gestion du processus électoral.

✓ **Sur la révision du fichier électoral**

Les participants se sont prononcés pour :

- le couplage de l'opération d'établissement des Cartes Nationales d'Identité avec l'enrôlement sur le fichier électoral ;
- la création d'un registre spécial chronologique pour la radiation immédiate sur la liste électorale des personnes décédées ;
- la mise à plat du fichier électoral ;
- l'établissement d'un nouveau fichier biométrique par la CENAP ;
- la révision du fichier électoral sur une période de 3 mois (janvier à mars) ;
- l'établissement mensuel d'une fiche électorale fiable par localité ;
- la mise en place d'une Cellule Technique permanente de révision de la liste électorale ;
- la création de Commissions Locales Permanentes chargées de la révision du fichier électoral ;
- la mise en place d'une Commission Nationale de Révision de la Liste Electorale composée de l'administration publique, de personnalités politiques et de la société civile ;
- l'établissement d'un fichier électoral sur la base des fichiers de la CNAMGS, de la CNSS et du Trésor Public ;
- l'informatisation des Centres d'état civil ;
- l'interconnexion du fichier électoral biométrique ;
- la mise sur internet du fichier électoral ;
- la publication par la CENAP de la liste additive des agents des Forces de l'Ordre déployés pour les missions de sécurisation des opérations de vote ;
- la facilitation de l'établissement des Cartes Nationales d'Identité ;
- l'informatisation de l'état civil ;
- l'organisation des audiences foraines.

✓ **Sur la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'organisation des élections.**

Une grande partie des intervenants souhaite :

- le retrait de la Cour Constitutionnelle du processus électoral ;
- l'attribution du contentieux électoral au Conseil d'Etat ou au Tribunal Administratif ;
- la limitation du rôle du Ministère de l'Intérieur au maintien de l'ordre durant les élections ;
- la création au sein des administrations décentralisées du Ministère de l'Intérieur d'un Service permanent chargé de la mise à jour du fichier électoral ;
- la facilitation de l'obtention de la Carte Nationale d'Identité et de la Carte d'électeur ;
- la réduction de l'influence du pouvoir exécutif, judiciaire et législatif sur la CENAP ;
- la formation civique des populations en période électorale ;
- le retrait du Ministère de l'Intérieur du processus électoral ;
- le renforcement de la formation des militants des partis politiques sur la rédaction des procès-verbaux ;
- l'accès des missions d'observateurs au contentieux électoral ;
- l'attribution du rôle d'observateur au Ministère de l'Intérieur durant la révision des listes électorales.

✓ **Sur le financement de la campagne présidentielle**

En ce qui concerne le financement de la campagne présidentielle, les propositions faites par les panélistes se résument ainsi qu'il suit :

- le plafonnement du budget de la campagne présidentielle par la CENAP ;
- le financement des candidats à l'élection présidentielle ;
- la suppression du financement des candidats à l'élection présidentielle ;
- le financement des candidats avec possibilité d'une avance sur le franc électoral ;
- la mise en place d'un système de contrôle de régularité et de la sincérité des comptes de campagne par une chambre spéciale créée à la Cour des Comptes ;
- la publication officielle des montants alloués aux candidats à l'élection présidentielle ;
- la publication officielle des budgets de campagne ;
- la déclaration des biens de chaque candidat à l'élection présidentielle ;
- l'allocation d'une subvention annuelle aux partis politiques ;
- l'équité dans l'octroi du franc électoral ;

- le financement des partis politiques ayant au moins un (1) élu national ;
- le financement sur la base des besoins exprimés par le candidat ;
- le financement équitable des candidats à l'élection présidentielle ;
- l'instauration d'une caution non remboursable pour les candidats à l'élection présidentielle ;
- l'octroi du financement sous réserve de l'engagement des candidats à organiser des meetings dans au moins cinq (5) provinces lors de la campagne électorale ;
- l'obligation d'un apport de 50 millions FCFA pour obtenir le financement de l'Etat ;
- l'allocation d'une subvention conséquente annuelle aux partis politiques.

2.3. Panel n°3 : Modernisation de la vie publique

Sous la présidence des membres du bureau, les travaux du Panel n°3 se sont poursuivis au stade de l'amitié d'Angondjé.

Y ont participé : les Représentants des Syndicats, des Associations, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Personnalités politiques non partie prenante.

Sur 361 inscrits prévus pour ce panel, 280 se sont présentés et 81 absents ont été enregistrés, soit un taux de participation de 77,56%.

En ce qui concerne les sujets inscrits à l'ordre du jour du Panel 3, il revient ce qui suit :

✓ Sur les conditions de création et de financement des partis politiques.

Les participants ont suggéré qu'il soit procédé à la révision de la loi 24/96 du 08 juin 1996 relative à la création, au fonctionnement et au financement des partis politiques en prenant en compte notamment les questions liées à :

- la sécurisation du fichier des adhérents des partis politiques en l'arrimant à celui de l'état civil biométrique afin d'éviter le « vagabondage électoral » ;
- la fixation des cotisations des adhérents, des subventions de l'Etat, des dons, et des legs comme mode de financement des partis ;
- l'intégration d'un quota de 9 000 adhérents minimum repartit sur 5 des 9 provinces comme une des conditions de création d'un parti et d'obtention de la subvention de l'Etat ;
- l'intégration d'un quota minimum d'élus repartit sur 5 des 9 provinces comme condition d'obtention de la subvention de l'Etat ;
- l'intégration d'un quota minimum de suffrage exprimé repartit sur 5 des 9 provinces comme condition d'obtention de la subvention de l'Etat ;

- la disponibilité d'un siège légal, d'une domiciliation bancaire et d'au moins 5 antennes provinciales ;
- la réalisation d'une enquête de moralité des membres du bureau directeur
- l'intégration de l'obligation d'avoir un ratio de 30% de femmes et 30% des jeunes dans le bureau directeur ;
- l'obligation de déposer une caution au Trésor Public. Son montant est compris entre 10 et 20 millions de francs CFA ;
- l'obligation annuelle de déclaration des biens pour les leaders politiques et les membres du gouvernement ;
- l'obligation de disposer d'un siège légal et d'une domiciliation bancaire avec un dépôt minimum ;
- la signature d'un Code de Bonne Conduite par tous les leaders des partis politiques ;
- l'obligation de produire les justificatifs d'utilisation des subventions de l'année antérieure avant tout autre versement ;
- la réalisation régulière des audits des gestions desdites subventions ;
- la publication des comptes et des sources de revenus des partis politiques
- l'obligation de disposer d'au moins 5 antennes provinciales ;
- le financement des partis au prorata du nombre d'élu total, du nombre d'élus par province, de l'implantation sur au moins 5/9 provinces ;
- l'encadrement des campagnes électorales à travers le plafonnement des dépenses par parti ;
- la création d'une Autorité Nationale des Comptes de Campagne et de Financement des partis Politiques pour s'assurer du respect des sources et du plafonnement des budgets de campagnes électorales ;
- la suspension ou dissolution d'un parti pour cause de bicéphalisme.

✓ **Sur le règlement des différends au sein et entre les partis politiques :**

Les intervenants se sont prononcés pour les réformes suivantes :

- créer un organe indépendant consacré à la régulation et au règlement des différends ;
- inclure systématiquement des dispositions dans les statuts et règlements intérieurs respectifs des partis politiques ;
- consacrer le CND dans un rôle d'arbitre des conflits. Mais au préalable, modifier la loi 13/96 du 15 avril 1996 relative à son fonctionnement et au mode de désignation aussi bien de son Président que de celui de ses membres. Tout bicéphalisme entraînera l'exclusion du CND et la suspension de la subvention de l'Etat ;
- créer une Commission d'éthique au sein du CND ;
- créer un Organe de suivi de l'application des résolutions du Dialogue Politique.

✓ **S'agissant de la loi sur les associations :**

Les intervenants ont suggéré l'abrogation de la loi 35/62 du 10 décembre 1962 sur les associations pour adopter un texte spécifique pour chaque type ou catégorie d'association, en mettant l'accent sur :

- le transfert de la délivrance des récépissés aux Mairies, aux Préfets ou aux Gouverneurs pour accélérer la procédure de délivrance des récépissés provisoires ;
- la réduction des délais de délivrance des récépissés provisoire à 30 jours francs et le récépissé définitif en moins de six mois. Au-delà de ces délais, les récépissés sont déclarés attribués ;
- la création d'un organe indépendant d'accompagnement des associations ;
- l'obligation de déclaration annuelle du patrimoine des responsables et aussi la réalisation d'une enquête de moralité pour les membres du comité directeur ;
- l'obligation de produire le rapport d'activité annuel et sa validation par l'administration compétente ;
- la création d'un organe de régulation des activités des associations et ONG (Conseil National des Associations en République Gabonaise CNARG) ;
- l'obligation de disposer d'un siège légal et d'une domiciliation bancaire ;
- la suspension ou la dissolution pour toutes les associations ou ONG qui exercent en dehors du domaine d'intervention défini dans son récépissé.

✓ **Sur Les conditions de création, de financement et de fonctionnement des syndicats**

La majorité des intervenants souhaite l'abrogation de la loi 18/92 sur les syndicats pour adopter un texte spécifique pour chaque type ou catégorie de syndicat, en mettant l'accent sur :

- la création d'un organe de régulation des activités des syndicats (Conseil National des Syndicat) ;
- la validation par l'autorité compétente, des plans d'action annuels en début d'année et des rapports d'activité avec les justificatifs d'utilisation des fonds alloués par l'Etat en fin d'année ;
- l'élaboration d'un Code de Bonne conduite ;
- l'élaboration d'un statut spécifique pour les leaders syndicaux ;
- la création d'un syndicat unique pour chaque Département Ministériel et pour chaque secteur d'activité ;
- l'obligation de déclaration du patrimoine du Président et surtout une enquête de moralité ;
- l'organisation systématique des élections professionnelles par les bureaux sous-régionaux du BIT ou/et OIT ;

- la fixation du nombre de centrales syndicales à quatre, soit :
 - une pour le secteur public ;
 - une pour le secteur parapublic ;
 - une pour le secteur privé ;
 - une pour les employés libres ;
- la création du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) pour réguler les activités des syndicats, gérer les conflits entre syndicats mais aussi administrer le Fonds pour le Financement des syndicats ;
- la séparation nette entre l'activité syndicale et l'activité politique ;
- l'obligation de justifier les sources des financements des syndicats et leurs usages ;
- l'obligation de réaliser des audits sur l'usage des subventions de l'Etat.

- le financement des syndicats par :
 - les cotisations des adhérents, les dons, legs et les subventions de l'Etat. Les subventions de l'Etat ne doivent financer que les programmes de formation et le renforcement des capacités ;
 - l'instauration du prélèvement à la source des adhérents ;
 - l'obligation de subventionner, soit les centrales syndicales à charge à elles de répartir cette subvention suivant la représentativité de chaque syndicat, soit les syndicats autonomes qui contribueront librement au niveau de leurs centrales respectives.

✓ **Sur les conditions d'exercice de la liberté de la presse et de la communication**

Les propositions des intervenants ont porté sur les préoccupations liées à :

- la réforme de la loi sur l'organisation, le fonctionnement et le mode de désignation aussi bien du Président que des membres du CNC. Ces membres doivent être des professionnels et son Président élu par ses pairs ;
- la dépenalisation des délits de presse ;
- la création d'une structure pour la gestion et la régulation des secteurs de l'audio-visuel, du cinéma et de la publicité ;
- la clarification du statut juridique du personnel de Gabon Télévision et de Radio Gabon ;
- l'instauration d'une redevance audiovisuelle ;
- la clarification du partage des compétences entre l'ANINF et Télédiffusion ;
- l'adoption d'une Charte des libertés et de la protection des données personnelles ;
- l'encadrement rigoureux de l'utilisation des réseaux sociaux et de la presse en ligne ;
- la création d'un Haut Conseil de l'Audio-visuel pour réguler la qualité de tous les produits.

✓ **Sur le cumul des mandats**

Le Panel 3 dans sa majorité s'est prononcé pour :

- l'interdiction du cumul des mandats électifs ;
- un seul mandat électif, renouvelable une fois pour la durée de 5 ans ;
- l'interdiction du cumul de mandat électif avec la fonction de Ministre, car un suppléant ne peut efficacement contrôler l'action de son titulaire ;
- l'harmonisation de la durée de tous les mandats à 5 ans.

✓ **Sur les retraites des élus locaux et autres**

Les panélistes se sont prononcés pour :

- le refus d'une retraite spécifique pour les élus locaux ;
 - la création d'un régime complémentaire de retraite pour les élus qui n'ont jamais travaillé. Pour ceux qui sont fonctionnaires ou salariés du secteur privé, ces derniers doivent continuer à cotiser dans leurs régimes précédents. Ceci est valable pour les sénateurs et députés. Pour ceux provenant du privé la part patronale sera supporté par la collectivité locale ;
 - l'attribution de la retraite aux élus locaux après 2 mandats pour respecter le parallélisme avec les sénateurs ;
 - l'harmonisation des retraites du secteur public avec le secteur privé au risque de faire des fonctionnaires retraités, des éternels assistés sociaux ;
 - la création d'une caisse de pension unique pour élus ;
 - le relèvement du plafond de calcul de la pension vieillesse des agents de l'administration en prenant en compte les enfants en charge.
- **Autres propositions :**

Cette rubrique traite des sujets non-inscrits à l'ordre du jour, mais qui paraissent pertinents pour la modernisation de la vie publique, à savoir :

- **La santé :**
 - l'amélioration des prestations CNAMGS ;
 - l'élaboration d'une carte sanitaire pour combler les déserts médicaux.
- **L'éducation :**
 - la réorganisation des jeux OGSSU qui permettrait la détection de talents et occuper sainement les jeunes ;
 - l'encadrement de la mise à disposition des services sociaux de base (les urgences, le transport public, sécurité de proximité) ;

- le service militaire obligatoire de 3 mois pour les jeunes âgés de 19 ans afin de réinculquer des valeurs aux générations futures ;
 - la nécessité de réinsérer les notions de civisme national et de patriotisme à travers l'enseignement de l'éducation civique aussi bien à l'école que dans les médias ;
 - la nécessité d'un Plan Marshall pour l'éducation, la santé et le logement social.
- **L'habitat :** trouver des mesures de facilitation des emprunts bancaires pour le financement à moindre coût de l'auto construction dans l'habitat social.
- **Le système électoral :**
- la sécurisation du fichier d'état civil et l'extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité à au moins 15 ans ;
 - la mise en place d'une démarche qualité dans l'administration ;
 - l'organisation conjointe de toutes les élections afin de réaliser des économies ;
 - les élections à deux tours ;
 - le redécoupage des circonscriptions électorales ;
 - la modification des lois organisant la CENAP et la Cour Constitutionnelle ;
 - la révision et la fiabilisation de la liste électorale ;
 - la réutilisation de la même carte d'électeur pendant huit (8) scrutins comme prévu sur la carte et ce pour tous les inscrits n'ayant pas changé de bureau de vote ;
 - la suppression des fonds de souveraineté alloués aux députés et sénateurs.
- **La culture :**
- la reprise de la célébration tournante des fêtes de la culture ;
 - le service militaire obligatoire de 3 mois pour les jeunes âgés de 19 ans afin de réinculquer des valeurs aux générations futures.
- **L'économie :**
- nationaliser les petits métiers pour réserver l'exclusivité aux nationaux ;
 - accélérer l'intégration sous régionale ;
 - améliorer la qualité de la gestion prévisionnelle des emplois au sein de la fonction publique ;
 - donner un cadre légal à la parité pour qu'elle soit effectivement respectée ;
 - légaliser le mariage à la coutume ;

- encadrer la mise à disposition des services sociaux de base (les urgences, le transport public, sécurité de proximité).

2.4. Panel n°4 : Consolidation de la paix et de la cohésion nationale

Sur 427 participants enregistrés pour le Panel 4, 394 ont exposé sur six sous-thèmes à savoir :

1. La contribution des partis politiques dans la consolidation de la paix et la cohésion nationale ;
2. Le statut de l'Opposition ;
3. Le statut de la Majorité ;
4. La vie politique de la Nation ;
5. La relance du développement économique, social, culturel et environnemental ;
6. La prise des mesures en faveur de la réconciliation nationale.

En outre, il a été noté le caractère récurrent de plusieurs autres thèmes abordés par les participants, notamment :

- la révision de la constitution ;
- le redécoupage des circonscriptions électorales ;
- la révision du fichier électoral ;
- la redéfinition du rôle et des missions des institutions, en charge de l'organisation des élections politiques ;
- le réexamen des conditions de création et de financement des partis politiques ;
- le réexamen des conditions de l'exercice de la liberté de la presse et de la communication ;
- le Code de la Communication et le mode de désignation des membres du Conseil National de la Communication (CNC), ceux de la Cour Constitutionnelle, du Conseil National de la Démocratie (CND) de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)
- la révision de la loi sur les associations et les confessions religieuses ;
- le cumul des mandats électoraux ;
- les statuts des partis de l'opposition et de la majorité ;
- le respect des principes démocratiques et l'instauration d'un code de bonne conduite applicable par tous les partis politiques ;
- l'amélioration de la gouvernance économique, politique, sociale et environnementale avec la prise en compte de la société civile ;
- le fonctionnement de la justice ;
- la lutte contre l'insécurité grandissante ;
- la satisfaction des besoins de base ;
- la revalorisation du patrimoine culturel ;

- l'inorganisation de l'administration ;
- l'application des mesures de prise en charge et d'accompagnement de la veuve et de l'orphelin, des personnes vivant avec un handicap et de toutes autres personnes vulnérables ;
- l'intégration sociale des sourds-muets ;
- l'émancipation et l'autonomisation de la jeunesse, des femmes et des personnes du troisième âge ;
- la citoyenneté totale et intégrale des peuples autochtones (les pygmées).

Selon les participants, la dernière élection présidentielle du 27 août 2016 a plongé notre pays dans une tension politique, économique, socioculturelle et sportive. Les données statistiques de l'Organisation des Nations Unies indiquent que les dégâts causés par les crises électorales à répétition dans le monde depuis 1945, 150 conflits armés ont causé la mort de 23 millions de personnes dont 15 millions de civiles l'écrasante majorité était constitué des femmes et des enfants.

Aussi, les participants affirment se référer à ces enseignements au cours de ce dialogue qui offre des opportunités aux fils et filles de notre pays, de se retrouver autour d'une même table, d'en débattre et in fine, d'y trouver des solutions idoines.

Notre société doit retrouver les valeurs fondamentales qui caractérisent le peuple bantou : l'éthique, la morale et le respect de la dignité humaine. Le discours politique doit être accompagné aussi du discours citoyen.

En matière de sécurité, les trafics des stupéfiants, des armes légères et de petit calibre, entravent inexorablement la consolidation de la paix et la cohésion nationale.

Par ailleurs, ces derniers nuisent gravement à la santé publique, à l'économie et au développement d'un pays.

De plus, les stupéfiants et les faux médicaments se situent, en matière de revenus, au deuxième rang mondial après l'armement, avant le pétrole : il s'agit d'une économie parallèle généralement au service du mal.

Cet argent sale est destiné aux achats des consciences, à l'entretien des réseaux terroristes, au financement des efforts de guerre, à l'origine des émergences des conflits armés, à l'équipement en matériel militaire, à l'organisation des groupes criminels et au recrutement d'enfants soldats : LRA, BOKO-HARAM, SELECA et ANTI BALAKA.

La toxicomanie est souvent à la base de toute forme de criminalité.

En matière du développement social, les populations ont du mal à trouver un logement décent, à se soigner, à se déplacer ou à se nourrir parce que non

seulement leurs revenus sont limités mais elles éprouvent aussi des difficultés à s'en procurer.

Il en est de même pour les couches sociales les plus vulnérables, les personnes du troisième âge, les veuves et orphelins, les malades mentaux, les sourds muets, les handicapés physiques ou mentaux, les jeunes non scolarisés et les jeunes filles mères.

Dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du pétrole, qui connaissent particulièrement des grèves à répétition, des solutions urgentes doivent être trouvées.

La Conférence Nationale organisée en Mars et Avril 1990, les Accords de Paris de 1994 et les Accords d'ARAMBO de 2006, ont certes apaisé les tensions nées des différentes élections, mais la non application de certaines décisions issues de ses rencontres entre la majorité et l'opposition ainsi que le manque de suivi avéré, sont venus plomber le développement amorcé dans plusieurs secteurs d'activités.

A cela s'ajoute le non-respect des engagements du Gouvernement vis-à-vis des populations, créant ainsi une crise de confiance.

Au regard des différentes meurtrissures, l'ensemble des panélistes s'accordent sur la nécessité de se pardonner, et de restaurer la confiance entre les gouvernants et les populations d'une part et entre les citoyens eux-mêmes, d'autre part.

La consolidation de la paix et la cohésion nationale sont à ce prix.

Impact des crises électorales sur la croissance économique

La chute des prix des matières premières notamment celui du pétrole, ampute le budget de l'Etat des devises étrangères pourvoyeuses d'emplois ; paralyse l'investissement et la consommation des ménages. La dette intérieure, celle de l'Etat vis-à-vis des petites et moyennes entreprises grimpe.

Plusieurs projets initiés par l'Etat, entre autres, la construction des logements, des écoles, des dispensaires etc., sont interrompus faute de moyens notamment financiers.

Des petites et moyennes entreprises spécialisées dans la sous-traitance, ferment les portes tandis que le personnel se retrouve au chômage et dans la précarité. Parmi les villes les plus touchées les villes pétrolières et minière.

Cette incidence, autrefois conjoncturelle lorsque le pétrole se vendait encore mieux, fragilise le tissu de l'économie nationale et les banques ne prêtent plus.

Impact sur la sécurité multiforme des citoyens

Du fait des crises électorales à répétition, les grèves se multiplient. Les gabonais trouvent pénibles, leurs conditions de vie et de travail.

En effet, selon un bon nombre de participants, au sortir de l'élection présidentielle d'août 2016, plusieurs secteurs sont paralysés ou fonctionnent au ralenti.

De plus en plus les travailleurs sont enclins à descendre dans la rue plutôt que de tenir la craie ou d'administrer les soins de santé aux malades, par exemple.

La jeunesse semble de plus en plus instrumentalisée par les hommes politiques qui s'en servent, pour terroriser les populations, surtout dans les villes les plus peuplées.

Elle est de plus en plus impliquée dans les crimes organisés, le trafic de drogue et d'armes ainsi que dans le vol de toutes natures.

Au Gabon, il circule à l'heure actuelle plus de 20 000 armes illicites pour une population d'environ 2.000.000 d'habitants soit un ratio d'une arme pour 100 habitants avec toutes les conséquences inimaginables.

Dans les villages, les hommes et les femmes, ne produisent plus de nourriture suffisante pour approvisionner les villes. Ils sont fortement préoccupés par la politique et la révolte électorale. Les plus âgés désertent les corps de garde et se regardent en chiens de Fayence. Le collectivisme, autrefois vecteur de productivité et de cohésion sociale, fait place à l'individualisme défaillant.

Paradoxalement, alors que le chômage gagne les villes, les villages eux, se vident de leur main d'œuvre abondante et moins chère.

Par ailleurs, la population autochtone, autrefois appelée peuple pygmée, s'estime toujours stigmatisée et sa progéniture non identifiée.

In fine, les participants estiment que, la mentalité du gabonais porte en lui le gène de sa propre stagnation, de son sur place qui date depuis les années 1980. La mentalité du gabonais peut se résumer en trois petites formules « Tu es qui ? », le « tu peux me faire quoi ? » et le « tu es l'enfant de qui ? », ces formules en apparences banales, mais qui sont intégrées en profondeur dans le livre des Gabonais, traduisent en réalité une mentalité du rejet et du mépris de l'autre ou de l'altérité, une mentalité d'outrage à la loi de la République, et celles-ci ont pour conséquence la montée d'un égoïsme grandissant et affreux. C'est fort de ce constat que lorsque l'un de nos concitoyens qui accède aux fonctions de haute responsabilité a pour premier réflexe celui de se servir lui-même et aussi sa famille.

Impact sur la vie politique

Les institutions constitutionnelles sont diabolisées. Parmi elles, la Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Electorale Autonome et Permanente,

le Conseil National de la Communication et le Conseil National de la Démocratie, paient le prix de la contestation post-électorale.

Les partis politiques, créés en général sous la base clanique, ethnique voire familiale, ne peuvent endiguer la haine.

La peur de l'autre prend de l'ampleur, au point de créer un climat délétère ébranlant ainsi la cohésion nationale qui a toujours prévalu au sein des communautés depuis des millénaires.

Ils ont manifestement échoué dans leur contribution à garantir et à répondre aux attentes des populations, liées au vivre ensemble.

Les leaders des partis politiques de tous bords brillent par leur arrogance vis-à-vis du contribuable gabonais. Les pouvoirs publics qui, pourtant prônent la prise en charge par l'Etat des jeunes entrepreneurs gabonais, ne mettent pas un accent particulier sur les outils financiers et juridiques en vue d'y parvenir.

Ce sentiment est également exacerbé par la gestion de plus en plus approximative des budgets de l'Etat que beaucoup pensent, servir plus les dignitaires des partis politiques que le citoyen.

Résignés, des gabonais pensent que l'égalité des chances, pourtant bien pensée et prônée par le Président de la République, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, ne représente qu'un vœu pieux, face aux inégalités dont ils sont victimes.

Le justiciable perd de plus en plus espoir. Le détournement des moyens et biens de l'Etat devient un sport national souvent encouragé par des parodies de justice.

Le citoyen gabonais ne croit plus en ses dirigeants. Il se révolte et exige des changements.

Les panélistes ont formulé des recommandations afin de trouver à l'issue des travaux du Dialogue des solutions aux problèmes actuels, car plus que jamais, les gabonais doivent agir ensemble pour construire le Gabon nouveau, le Gabon pour tous, le Gabon qui fera à nouveau la fierté de ses fils et de ses filles. Ces recommandations se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ **La contribution des partis politiques dans la consolidation de la paix et la cohésion nationale :**
- oter la qualité de chef de la majorité au Président de la République par soucis d'impartialité ;
- restaurer l'autorité de l'Etat en faisant appliquer la loi dans toute sa rigueur, ceci dans tous les domaines ;

- instituer au sein des partis politiques une gouvernance des militants ;
- respecter le verdict des urnes ;
- attacher au vote, un caractère obligatoire sans remettre en cause, la liberté de vote ;
- former et sensibiliser les militants ;
- éviter de propager les discours de la xénophobie et de la haine ;
- faire de la politique, un combat d'idées et non de personnes ;
- promouvoir l'esprit patriotique, civique et citoyen ;
- former les élites dans le domaine de la politique ;
- consacrer la neutralité du président de la république dans l'exercice de ses fonctions ;
- mettre fin à la bipolarisation de la vie politique ;
- instituer les choix des leaders de la majorité et de l'opposition par les députés pairs ;
- inciter les élus et les gouvernants à promouvoir les lois de la République et les droits humains ;
- supprimer tout parti politique non représenté à l'Assemblée Nationale, au Sénat, aux conseils municipaux et départementaux après cinq ans d'existence ;
- créer la chambre des rois et des chefs traditionnels ;
- établir de manière formelle la fibre morale des acteurs politiques ;
- revoir le découpage électoral pour les scrutins législatifs à venir ;
- abolir la politique des cadeaux des hommes politiques qui maintient les populations rurales dans la dépendance, la paresse et l'assujettissement ;
- arrêter les exactions à l'endroit de gabonais ayant une opinion contraire à celle des gouvernants ;
- supprimer la plus haute chambre du Parlement, le Sénat ;
- réviser la coopération avec la France pour une politique gagnante-gagnante ;
- manifester une écoute plus attentive aux revendications des partenaires sociaux et des opérateurs économiques ;
- limiter à deux le nombre de mandats en vue de garantir l'alternance politique ;
- rendre opérationnel le Conseil National de la Bonne Gouvernance créé en 2010 pour évaluer les politiques publiques et en prioriser les choix ;
- fusionner la Cour des Comptes et la commission de l'enrichissement illicite ;
- réduire le nombre de députés et accroître celui des élus locaux ;
- faire un audit du coût des dépenses politiques des émoluments et avantages légaux, institutionnels et dans l'administration publique, les réduire et réaliser des économies pour financer le développement ;
- abriter tout le corps judiciaire dans les locaux de la Cour Constitutionnelle pour rentabiliser la dépense publique ;
- rationaliser le temps de travail dans l'administration en respectant les horaires officiels pour plus de productivité et de stabilité familiale et sociale ;

- prendre une loi sur l'accès à l'information pour consacrer la transparence au Gabon.

Dans le domaine de la sécurité intérieure et extérieure :

- doter les forces de l'ordre et de défense des moyens consistants en vue de la sécurisation de nos frontières, villes et villages ;
- renforcer les contrôles des mouvements migratoires dans nos frontières ;
- développer l'agriculture vivrière dans l'arrière-pays afin d'atteindre à moyen et long terme l'autosuffisance alimentaire ;
- mettre en place une police de proximité afin de sécuriser les populations ;
- améliorer la sécurité des personnes et des biens prioritaires pour consolider la paix et la cohésion nationale ;
- créer une brigade de sécurité dans les établissements scolaires ;
- exhumer la Commission Interministérielle de la Lutte Contre la Toxicomanie;
- Créer une Commission Nationale sur les armes, les minutions et les explosifs ;
- Doter nos villages des commodités socioculturelles, éducatives et sportives en vue de la maîtrise de l'exode des jeunes des villages vers les villes.

✓ **Le statut de l'opposition**

L'opposition dans les démocraties actuelles puise sa légitimité dans la nécessaire exigence du débat contradictoire à la gestion de la chose commune.

Ainsi, déclare le représentant de la société civile, elle ne nie pas la majorité elle est plutôt son envers complice ; c'est-à-dire qu'elle accompagne la majorité dans le sens du débat contradictoire.

A ce titre, elle doit être une force de propositions.

Si l'opposition peut revendiquer un statut légitime au terme de l'exercice du pouvoir, il est souhaitable de lui conférer tout aussi un statut légal pour constituer une force de consultation dans son essence de contreproposition.

A ce titre, elle ne doit pas être incarnée par une figure tutélaire c'est-à-dire revenir au candidat qui se serait mieux illustrer à une élection présidentielle.

Mais davantage ce statut doit échoir à la formation ou groupement politique le plus représentatif au parlement pour véritablement servir d'aiguillon sociologique à la Majorité.

A ce titre il faudra donc :

- le leader de l'Opposition est un député élu parmi ses pairs ;

- Définir les statuts de l'opposition, en fonction des résultats des partis politiques enregistrés pendant les élections nationales et locales ;
- Eduquer les militants en matière de respect des Institutions et des plus hautes autorités de l'Etat ;
- Participer avec franchise aux cotés des partis de la majorité à la gestion des budgets et la prise des décisions engageant la vie de la Nation ;
- Elaborer un code de bonne conduite pour les militants ;
- Accorder des prérogatives susceptibles d'exercer la pression en cas de besoin sur l'action du Gouvernement et dénoncer les dérives éventuelles ;
- Avoir un rôle de contrôle sur l'action gouvernementale ;
- Eviter de verser dans l'invective, l'injustice et la calomnie ;
- Eviter les stigmatisations ethniques ;
- Eviter de véhiculer les messages à consonance de violence ;
- Eviter de faire dans le dénigrement des institutions ;
- Encourager la majorité à s'enrichir des idées ingénieuses et innovantes de l'opposition ;
- Susciter l'esprit patriotique et citoyen auprès des populations ;
- Redéfinir les rôles de la Majorité, de l'opposition ainsi que celui de la société civile.

✓ **Le statut de la majorité**

S'agissant de la Majorité certains pensent que si elle est consacrée à l'exercice de l'expression démocratique, la notion de Majorité ne doit pas être source de clivage, d'exclusion ou de super puissance au-delà des implications politiques dans le jeu démocratique.

Aussi, serait-il approprié d'utiliser l'expression Majorité présidentielle qui prend mieux en compte, l'esprit d'une coalition politique formée autour du Président de la République.

La Majorité doit veiller à sauvegarder sociologiquement l'intégration des forces vives de la Nation aux décisions qui engagent notre vie commune par voie de consultation populaire, car les mécanismes de la Démocratie représentative se révèlent inefficaces voire insuffisants à exprimer la volonté générale.

Cet esprit de Majorité ne doit pas se répercuter dans les rapports des concitoyens, l'expression Majorité républicaine, paraît pour le moins inappropriée car la République est une et indivisible.

A ce titre elle doit :

- le leader de la majorité est un député élu parmi ses pairs député;

- limiter le nombre des partis politiques et des associations à caractère politique ;
- restructurer le système de gouvernance politique au Gabon ;
- réviser les statuts de la charte de la majorité et de l'opposition ;
- prendre en compte les observations et propositions, afin de ramener la sérénité,
- accompagner la mise en œuvre du projet de société du Président de la République, en se mobilisant dans l'ensemble du pays pour favoriser le développement des différentes localités du Gabon ;
- veiller à l'équité du partage équitable des ressources du pays pour éviter la discrimination entre les fils et filles du Gabon.

✓ **La vie politique de la Nation**

- financer les partis politiques les plus représentatifs, en fonction du nombre d'élus nationaux ou locaux dans les neuf provinces du pays ;
- impliquer les partis de l'opposition dans la gestion du pays ;
- éviter la stigmatisation dans les nominations gouvernementales et administratives
- sortir de l'ethnisme de la politique et régler les partis politiques ;
- favoriser l'organisation des élections libres et transparentes dans le pays ;
- mettre en place des institutions fortes et démocratiques ;
- réduire à trois (Gauche, Droite et Centre) le nombre de partis politiques en vue de crédibiliser le système politique et fédérer le pays autour d'un idéal politique commun ;
- associer la société civile active et responsable à la prise des décisions concernant la vie de la nation en sa qualité de partenaire politique mais également une force de proposition ;
- rendre effective l'égalité des chances à tous les citoyens sollicitant le suffrage du peuple ;
- mettre en place un système en vue d'éduquer les militants sur les valeurs citoyennes et républicaines ;
- impliquer les partis politiques de l'opposition, les associations et les syndicats dans la gestion de la chose publique ainsi que dans la prise des décisions ;
- permettre aux associations de participer aux conseils départementaux, municipaux dans le cadre de suivi et évaluation des projets de développement ;
- mettre en place un code d'honneur et le faire signer à tous ceux qui décident d'entrer dans la sphère politique, et sa violation suivie de sanction et de poursuite pénale ;
- proscrire les inégalités dans le traitement des agents publics (les mesures arbitraires dans les décisions gouvernementales) ;

- faciliter l'accès pour tous aux besoins sociaux de base tels que l'eau, l'électricité, le logement décent, l'instruction, la santé etc. ;
- diversifier les offres de formation dans le domaine des sciences politiques et sociales ;
- revisiter les accords et conventions les plus importants, en matière électorale, vis-à-vis des organismes internationaux, notamment avec l'Union Européenne ;
- revoir la loi électorale et l'adapter au contexte devant aboutir à la consolidation de la paix et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ;
- ramener la confiance diplomatique, économique, financière, sociale, politique et administrative ;
- revenir aux fondamentaux avec ces deux ministères techniques pour l'entretien des routes,
- intégrer les migrants dans la société et combattre efficacement toute forme de racisme et de discrimination ;
- encourager l'agent administratif public à promouvoir l'accueil et la convivialité au sein de l'administration ;
- voter une loi sur la moralité du personnel politique et des hauts fonctionnaires ;
- empêcher l'émergence d'une "société à deux vitesses" dans laquelle certains profitent de la prospérité tandis que d'autres mènent une existence marginale ;
- mettre en place un code d'éthique dans les parties politiques ;
- organiser les élections libres et transparentes ;
- renforcer les institutions constitutionnelles de la république ;
- libération des prisonniers politique ;
- réduire le train de vie de l'Etat ;
- réintégrer les agents de l'Etat sans postes et sans fonctions ;
- instaurer une gouvernance économique idoine ;
- appliquer la loi sur la gabonisation des postes de direction ;
- accorder l'amnistie aux jeunes victimes des événements du 31 août 2016 ;
- redonner à la chefferie traditionnelle sa place, en redéfinissant les villages avec leurs structures de développement ;
- revoir le fichier des certificats de nationalité délivrés aux étrangers ;
- créer des aumôneries en milieu scolaire, universitaire, et dans les hôpitaux ;
- mettre en place les contrats de performance dans toutes les administrations gabonaises ;
- faire certifier les administrations publiques aux normes internationales ;
- définir et vulgariser l'idéologie du parti ;
- instaurer un dialogue permanent entre les partis politiques.

✓ **La relance du développement économique, social, culturel et environnemental**

En matière de croissance économique :

- promouvoir les secteurs des PMI/PME, en intercédant auprès des banques dans l'acquisition des crédits ;
- poursuivre la diversification économique, en explorant et exploitant avec parcimonie, les secteurs et les ressources minières pourvoyeurs des devises ;
- encourager l'initiative privée ;
- doter le pays des voies de communication viables ;
- développer l'agriculture rurale ;
- doter le programme GRAINE des moyens conséquents afin que toutes les provinces du Gabon puissent en tirer profit ;
- doter les provinces et départements des routes praticables en toutes saisons en vue de l'écoulement des produits agricoles ;
- donner la priorité aux promoteurs gabonais dans l'acquisition des crédits bancaires ;
- diversifier le système économique pour faire face aux difficultés socioéconomiques des gabonais ;
- construire, au profit des gabonaises, des marchés en vue d'y accueillir les femmes commerçantes ;
- accroître davantage les aides aux jeunes filles mères ;
- développer l'habitat social à loyer modéré ;
- renforcer les structures sanitaires ;
- renforcer les mécanismes de protection sociale ;
- mettre en place des fonds spéciaux destinés à l'achat des médicaments, de la prise en charges des malades du sida et des personnes du troisième âge ;
- doter les systèmes d'éducation, de la santé, et de la culture, des universités grandes écoles et des centres de recherche performants ;
- mettre en place une politique de relance de l'économie dans notre pays ;
- mettre en place une politique qui permet d'accompagner les entreprises touchées par la crise économique ;
- organiser un dialogue social sur les conséquences sociales de la crise économique ;
- trouver un consensus national sur les modalités de paiement de la dette intérieure, gage de la relance économique ;
- réduire le taux de chômage intolérables dans un système économique qui se mondialise ;
- prendre des mesures efficaces pour éliminer la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale, y compris les nouvelles formes d'exclusion qui barrent l'accès aux technologies nouvelles et aux nouveaux moyens de communication ;
- octroyer des crédits de tva aux sociétés pétrolières pour la relance de la sous-traitance pétrolière ;

- favoriser une transparence dans l'octroi des marchés publics ;
- faire les choix économiques pertinents ;
- promouvoir les foires agricoles au niveau villageois, cantonal, départemental ; provincial et national ;
- mettre en place des départements audits et contrôles dans toutes les administrations publiques ;
- faciliter les démarches administratives des pme-pmi ;
- redéfinir l'adéquation entre le pouvoir d'achat et les prix pratiqués ;
- définir une politique de nationalisation des petits métiers ;
- répartir équitablement les fruits de la croissance nationale ;
- optimiser le potentiel pétrolier en développant l'offshore profond et en industrialisant la production gazière ;
- créer une banque publique d'investissement afin de financer les projets des jeunes issus des quartiers sous-intégrés de Libreville ;
- créer une commission technique pour la promotion des produits fabriqués au Gabon ;
- limiter l'importation des produits étrangers dont les équivalents existent au Gabon ;
- créer un jury foncier ;
- mettre en place une politique nationale de développement des coopératives ;
- mettre en place un organe autonome de régulation des marchés publics, de l'évènementiel au Gabon pour une réelle transparence dans l'octroi des marchés ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique économique transfrontalière ;
- mettre en place une commission afin de trouver des solutions palliatives aux problèmes des déflatés de Gabon télécom (750 employés qui réclament les primes transactionnelles) ;
- créer un code foncier permettant la régulation et l'appropriation des terres ;
- créer un département audit interne dans les entreprises para étatiques sous l'autorité de la cour des comptes ;
- supprimer toutes les agences nationales ;
- confier la communication institutionnelle et celle de l'administration publique aux start-up gabonaises en vue de créer des emplois dans les nouvelles technologies.

Dans le domaine du développement social :

- faciliter l'accès à une alimentation de qualité ;
- faciliter l'accès aux soins de qualité à la CNAMGS ;
- faire du conseil économique et social, une institution propre à la société civile ;
- créer un climat de confiance entre les forces de sécurité et les populations ;
- assurer la gratuité des soins pour toutes les personnes du 3ème âge ;

- intégrer dans les médias publics des programmes éducatifs, culturels et religieux selon les grands foyers sociaux existants ;
- ajuster les revenus des pensionnés de la CNSS ;
- revaloriser les pensions de retraite de 20, 45 à 50% ;
- fournir des rapports d'activités par les ONG au ministère de l'intérieur pour véritablement signifier leur fonctionnement et leur existence ;
- revaloriser davantage le traitement salarié des personnels des secteurs d'élite tels que la recherche, l'éducation, la santé, la communication, l'économie numérique ;
- revoir à la baisse les prix des produits destinés à la consommation ;
- mettre en place une véritable politique de natalité pour doper la démographie ;
- encourager la politique de natalité en mettant en place une prime pour des familles ayant plus de quatre (04) enfants ;
- mettre en place une taxe de contribution aux familles, payable par les entreprises et les travailleurs n'ayant pas d'enfants ;
- revoir les conditions d'adoption des enfants gabonais ;
- ramener la gratuité du transport scolaire dans les lycées et collèges ;
- mettre en place des bureaux d'état civil dans les différentes maternités ;
- établir les actes de naissance pour tous les citoyens non identifiés (orphelins du sida, personnes âgées, personnes habitant les zones enclavées, etc.) ;
- rembourser les primes de fonction, relever intégralement l'indemnité transactionnel des déflatés de l'ARCEP ;
- reprendre les négociations avec les déflatés de l' ARCEP par la mise en place d'une convention avec l'Etat ;
- faire participer la société civile, les femmes et les jeunes au conseil national de la démocratie ;
- prendre en compte les gabonais de la diaspora dans les projets et les programmes du gouvernement ;
- faciliter les démarches administratives des gabonais de l'étranger dans l'acquisition des visas (Afrique du Sud) ;
- créer un ministère de la femme ;
- créer un conseil national de la femme ;
- régler le mariage coutumier et fixer un montant en termes de matériel comme dans certains pays et encadrer le coût du mariage ;
- réaffecter les indemnités des chefs de quartier (auxiliaires de commandement) ;
- prendre le facteur pygmée dans les projets sectoriels du Gouvernement.

Développement Culturel :

- introduire dans le système éducatif la notion d'éducation culturelle ;
- encourager l'usage des langues nationales dans les lieux publics ;

- promouvoir la fête des cultures, les arts culinaires, l'éducation littéraire ;
- règlementer le secteur artisanal, en mettant en place un fond d'appui à l'artisanat ;
- enseigner la pratique de la paix à nos enfants par la transmission de nos valeurs traditionnelles et culturelles ;
- ériger un monument national représentant la harpe sacrée du Gabon ;
- Financer le développement de la formation traditionnelle et culturelle des jeunes filles et garçons afin qu'ils renouent avec les activités traditionnelles ;
- doter la médecine traditionnelle d'un statut juridique ;
- faire de la plus grande diversité ethnique un atout à l'ère de la mondialisation ;
- prendre en compte l'évolution des modes de vie familiale et leurs répercussions pour les enfants avec la nécessité de concilier travail et famille ;
- mettre en place des programmes de développement de l'économie du cinéma, de la musique, des arts plastiques de la littérature, des musées, des sites touristiques et monuments ;
- former des volontaires chargés d'animer les réseaux d'appartenance ;
- créer des parcs des jeux des personnes âgées ;
- inculquer la notion de citoyenneté et de charité ;
- favoriser des rencontres entre personnes de différentes générations, en vue de la transmission de la mémoire, et des valeurs ;
- créer des plates-formes d'échanges, de réflexions, d'analyses et d'animations sur les promotions des valeurs de paix et de cohésion sociale ;
- construire des centres et écoles des arts et culture pour les jeunes générations futures ;
- valoriser le patrimoine culturel du pays ;
- créer les bibliothèques municipales numériques ;
- réhabiliter les zones de loisir tels que le jardin de la Peyrie, cinéma le Gabon et Komo ;
- auditer les conditions socio-économiques du footballeur professionnel ;
- mettre en place et adopter la charte, le statut, le règlement et transfert du footballeur ;
- intégrer la qualité de footballeur professionnel dans les profils de poste du statut général de la fonction publique ;
- restaurer le centre international de civilisation Bantu CICIBA ;
- créer un conservatoire de musique traditionnelle afin de pérenniser et vulgariser notre identité culturelle ;
- intégrer dans les chaînes de télévisions des programmes de valorisation de nos rites et danses traditionnelles ;
- revitaliser l'agriculture industrielle en matière du café et du cacao ;

- mettre en place des programmes de leadership de masse à tous les niveaux (citoyens, dirigeants, etc.) pour façonner le développement personnel du gabonais nouveau ;
- promouvoir les valeurs de probité, d'intégrité, d'empathie, de patriotisme, de civisme, etc. ;
- créer un Collectif National de la Société Traditionnelle ;
- susciter la culture du bénévolat et créer des pôles pour pallier les crises dans les secteurs sensibles (éducation, santé, etc.).

Développement environnemental :

- instaurer une politique d'assainissement et de collecte des déchets ;
- planter les arbres ornementaux et d'ombrages ;
- créer les stations de prétraitement des eaux ;
- vulgariser la législation environnementale ;
- définir une stratégie de traitement des eaux des bassins versant ;
- limiter l'utilisation des engrais chimiques en matière agricole ;
- favoriser l'aménagement naturels des rives ;
- protéger les mangroves dans les zones urbaines et rurales ;
- créer et renforcer les taxes environnementales pour lutter contre la pollution ;
- fournir au riverain les équipements nécessaires au nettoyage, et au désherbage des bassins versants ;
- élaborer la politique sur la protection du littoral gabonais ;
- revoir le système des valeurs pour la protection de l'environnement ;
- protéger la faune et la flore afin de garantir la paix et l'unité entre les animaux et les humains ;
- promouvoir l'écosystème et la biodiversité pour favoriser la préservation de l'environnement, de la nature et de la richesse forestière ;
- prendre en charge la gestion des déchets par les jeunes ;
- mettre en place un dispositif de tri des déchets et favoriser leur transformation en engrais biologique.

✓ **La prise de mesures en faveur de la réconciliation nationale**

- jouer un rôle prépondérant dans la consolidation de la paix et de la cohésion nationale ;
- être d'un œil avisé en tout temps et capable de défendre la patrie en combattant les détracteurs de l'état de droit ;
- organiser et adopter une journée nationale de recueillement et de commémoration à la faveur des martyrs du Gabon ;

- initier des programmes de l'éducation dans les médias en vue de faciliter la vie en société ;
- favoriser les voies du Dialogue, celles de la Diplomatie et non celles de la division pour que règne la paix et la cohésion sociale, gage d'un Gabon meilleur ;
- créer des lois relatives aux groupements religieux en vue de régler les cultes, bruits sonores et les mœurs ;
- solliciter une médiation internationale pour les deux protagonistes de la crise issue de l'élection présidentielle au travers des institutions anciennes et de l'Union Africaine et de l'Union Européenne ;
- traduire en actes concrets le concept : *paix, développement et partage* ;
- souhaiter de voir le Médiateur de la République dans l'action et non dans la réaction ;
- supprimer le poste de médiateur de la République ;
- remplacer la médiation de la République par un Haut Conseil de la Paix ;
- revoir la cour constitutionnelle, en tenant compte des aspirations du peuple Gabonais ;
- développer des politiques en vue de la protection et la participation de l'enfant dans la société ;
- consolider le Dialogue des religions ;
- créer des débouchés pour les femmes dans le contexte de la reconstruction après conflit ;
- former les femmes aux techniques de médiation et renforcer leurs organisations de femmes aussi bien dans les pays que dans la diaspora ;
- permettre les échanges entre les différents groupes ;
- partager leurs expériences pour aider les gabonais à comprendre les conflits, à favoriser la réconciliation et à demander réparation ;
- renforcer le pouvoir des femmes par la création des écoles de leadership à tous les niveaux ;
- créer des centres de réinsertion sociale et d'incubateur en milieu carcéral pour les jeunes ;
- créer un fonds d'appui à l'autonomisation des femmes et à l'épanouissement de l'enfant (FAFE) ;
- promulguer la loi sur la promotion du genre dans les instances électives ;
- élaborer un plan d'action national 2017-2025 relatif à la résolution 1325 sur les femmes, paix et sécurité dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation ;
- célébrer la journée internationale de la paix tous les 21 septembre de chaque année à l'instar du monde ;
- revenir à Dieu et réhumaniser toutes les populations de notre pays.

Dans le domaine de la Communication :

- réformer le CNC notamment dans le mode de désignation de ses membres ;
- créer une grande école de la communication et de l'information à la hauteur de l'ambition du Chef de l'Etat, de faire du Gabon, un pays de démocratie en Afrique ;
- créer les outils d'autorégulation, devant améliorer les performances de la presse ;
- créer les conditions incitatives à l'enrichissement des métiers de la communication grâce à un traitement approprié ;
- promouvoir l'échange des programmes de qualité entre la presse gabonaise avec les partenaires étrangers ;
- remettre le journal des sourds muets sur Gabon télévision ;
- mettre en place un quota sur les chaînes nationales pour la diffusion des programmes nationaux.

Concernant l'assistance aux personnes démunies ou en situation de crise sociale : dédommager les investisseurs de la société BR SARL ;

S'agissant des agissements des leaders politiques, les jeunes recommandent ce qui suit :

- faire gérer les structures comme la CNSS, la CNAMGS par les managers et non par les médecins, sachant que nous avons un déficit en matière de médecin dans nos hôpitaux ;
- rouvrir la Fondation « Horizon Nouveau » ;
- faciliter la représentativité des jeunes au Conseil Economique et Social ;
- faciliter l'accès aux crédits bancaires aux nécessiteux, quelle que soit leur catégorie sociale.

En matière d'emploi :

- instaurer la culture de « **Gabon d'abord** » à tous les niveaux ;
- créer un guichet unique administratif en vue de renforcer l'Office National d'emploi qui semble surchargé ;
- créer une commission de pilotage et de suivi du Guichet Unique ;
- créer un fonds de solidarité destiné aux chômeurs gabonais.

En matière de santé :

- renforcer la construction des infrastructures hospitalières sur l'ensemble du territoire à l'image de Libreville ;
- accompagner psychologiquement et continuellement les malades atteints du VIH SIDA ;
- faire prendre en charge tous les médicaments par la CNAMGS ;
- réviser le statut d'étudiant à la CNAMGS ;

- mettre toutes les veuves en situation difficile sur le tableau de bord de la CNAMGS ;
- construire les structures de désintoxication ;
- relancer les opérations de dératisation, de désinsectisation quartiers, d'abattage d'animaux errants, afin de lutter contre les épidémies et autres maladies dont ils sont les vecteurs ;
- rouvrir l'école de santé de Mouila, Franceville, Makokou ;
- créer une direction de la médecine traditionnelle.

En matière de justice :

- doter les neuf provinces des prisons modernes ;
- élaborer un système judiciaire efficace en vue de punir sévèrement les auteurs des crimes économiques, rituels et de dépravation des mœurs ;
- élaborer une loi en vue de lutter efficacement contre les trafics de drogue, alcool et le tabagisme ;
- libérer tous les prisonniers politiques y compris ceux qui sont détenus depuis plusieurs années sans jugement ;
- mettre en place des mécanismes appropriés en vue d'une véritable justice égalitaire ;
- mettre en place un système judiciaire indépendant ;
- créer un centre pénitentiaire spécialisé pour les femmes ;
- créer un centre de réinsertion sociale en milieu carcéral pour les jeunes ;
- ouvrir une enquête au sujet des commanditaires de destruction des biens pendant les troubles post-électorales ;
- renforcer l'opération « MAMBA » contre les commanditaires des crimes rituels ;
- restructurer l'école des cadres ruraux d'Oyem, avec une nouvelle orientation portée vers l'initiative privée ;
- revoir le cadre juridique des orphelinats pour rendre possible l'attribution d'une subvention de l'Etat.

En matière de Formation :

- diversifier les offres de formation dans les établissements scolaires du pays ;
- faire un bilan des options de formations supérieures et des spécialités auprès de l'ANBG ;
- revaloriser les lycées et collèges de l'intérieur du pays, avec la construction d'au moins quinze (15) villas pour les enseignants dans chaque département et la construction des internats ;
- exiger la transparence dans l'organisation des examens et concours ;
- mettre en place la politique de formation en vue de l'adéquation formation-emploi ;

- réhabiliter les universités et les campus universitaires ;
- insister sur les enquêtes de moralité obligatoire des enseignants ;
- affirmer la responsabilité de l'enseignant dans le code pénal ;
- payer les vacances à la fin de chaque examen, afin d'éviter les grèves à répétition ;
- construire une école pour les sourds muets ;
- redynamiser l'école des travaux publics de Fougamou ;
- promouvoir les langues maternelles ;
- créer un baccalauréat des arts et culture ;
- rétablir le service militaire obligatoire à 18 ans ;
- instituer l'enseignement de l'instruction civique du primaire en terminale.

En matière de transport :

- développer dans le pays des nouveaux réseaux de transport afin de desservir les villes de l'intérieur du pays ;
- améliorer et renforcer le raccordement des villes, quartiers et villages en eau et électricité ;
- mise en place des routes à péage à l'entrée de chaque capitale provinciale ;
- revaloriser les routes départementales et les voiries urbaines ;
- nationaliser le secteur des transports ;
- baisser les taxes municipales de taximen, afin de réduire les coûts de transport ;
- promouvoir les métiers de transport par les autorités en charges du secteur transport, la restructuration de la SOGATRA pour plus d'efficacité ;
- bitumer le tronçon Ntoum-Cocobeach.

Indentification des mécanismes de mise en œuvre des actes du dialogue politique :

- mettre en place un Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ;
- mettre en place un organe composé de toutes les parties prenantes au dialogue national, afin de permettre la gestion au quotidien du plan d'action relative aux recommandations dudit dialogue ;
- mettre en place un calendrier périodique de mise au point des recommandations avec toutes parties prenantes au dialogue ;
- traduire les résolutions du dialogue politique en texte de loi ;
- ouvrir une enquête sous la supervision de l'union africaine pour déterminer les responsables des actes criminels et de vandalisme perpétré entre août et septembre 2016 ;
- mettre en place une commission scientifique.

Fait à Libreville, le 10 avril 2017

**Co-Rapporteurs
Panel 1**

Marc Joël
BATCHIELILY

Pierre Romuald
OMBIGATH

**Co-Rapporteurs
Panel 2**

Bernard NKOUME
ESSONO

Alain ZUE
NDEMEZOO

**Co-Rapporteurs
Panel 3**

David
OSSIBADJOUO

Jean François
MOUWAKA
NGONGA

**Co-Rapporteurs
Panel 4**

Thècle Valérie
MPIGA

Jean Maurice
MBOUMBA
IBINDA